



KLH49/Stockphoto.com

ÉCONOMIE

Juillet 2021 • www.institutparisregion.fr

LA CULTURE DIVERSEMMENT IMPACTÉE PAR LA CRISE LIÉE À LA COVID-19 EN ÎLE-DE-FRANCE

310 000

EMPLOIS DANS LE SECTEUR CULTUREL EN 2017

52 Mds d'€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRÉ

-12 %

LA BAISSÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES DE LA CULTURE EN 2020 PAR RAPPORT À 2019

EN ÎLE-DE-FRANCE, ENVIRON 310 000 ACTIFS TRAVAILLENT DANS LE SECTEUR DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SONT DONC POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR LES RESTRICTIONS SANITAIRES DUES À LA PANDÉMIE DE COVID-19. DE NOMBREUX DOMAINES DE LA CULTURE ONT CONNU UNE TRÈS FORTE PERTE D'ACTIVITÉ PENDANT LE CONFINEMENT STRICT DU PRINTEMPS 2020, MAIS CERTAINS SE SONT MIEUX RELEVÉS QUE D'AUTRES : LE LIVRE A AINSI PRATIQUEMENT RETROUVÉ, DÉBUT 2021, SON NIVEAU D'AVANT-CRISE. À L'INVERSE, LA PERTE D'ACTIVITÉ EN 2020 EST SÉVÈRE DANS LE SPECTACLE VIVANT ET LA MUSIQUE, ET PERDURE DÉBUT 2021.

L'Île-de-France occupe une place privilégiée dans le domaine de la culture : forte présence d'artistes, tissu entrepreneurial dynamique, pôle de formation, accès aux financements et aux réseaux professionnels... En 2017, 310 000 emplois culturels y sont localisés, dont 147 000 directement liés à une profession culturelle (voir « Définitions » p. 6). Le cinéma-audiovisuel est un domaine d'activité particulièrement concentré en Île-de-France, avec deux emplois français sur trois du secteur (voir graphique p. 2).

En plus de ces 310 000 emplois, 108 000 personnes relèvent d'une profession culturelle sans pour autant travailler dans un secteur directement lié à la culture : c'est le cas, par exemple, d'un designer dans une société textile ou d'un comédien dans un parc d'attractions. Avec au total près de 420 000 emplois relevant d'un secteur ou d'une profession liés à la culture, l'Île-de-France est la première région culturelle du pays, concentrant plus de quatre emplois sur dix à l'échelle nationale. Environ 230 000 de ces emplois franciliens sont localisés à Paris.

UN RECOURS FRÉQUENT AUX NON-SALARIÉS ET DES CONDITIONS D'EMPLOI PLUS PRÉCAIRES

Sur les 310 000 emplois du secteur de la culture, 70 300 sont occupés par des non-salariés, soit 23 % : une proportion plus élevée que dans l'ensemble de l'économie (10 %). Les non-salariés du secteur culturel sont présents, en premier lieu, dans les arts visuels (design, photo et arts plastiques à 59 %), mais aussi, dans une moindre mesure, dans l'architecture (29 %), le spectacle





UNE ANNÉE BLANCHE POUR LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Au premier trimestre 2020, l'Île-de-France compte 76 200 intermittents du spectacle, dont 47 % résident à Paris. Ils ont généré un total de 385 millions d'euros de masse salariale pour 15 millions d'heures travaillées. Selon Pôle emploi, leur activité s'est contractée de 15 % par rapport au premier trimestre 2019. Plus prononcé pour le spectacle vivant, ce recul a occasionné des baisses de salaire pour une grande partie des intermittents. Une « année blanche » a été accordée aux intermittents du spectacle, dont les droits d'indemnisation ont été prolongés jusqu'à fin décembre 2021.

vivant et la musique (22 % chacun). Cette forme d'emploi permet de cumuler plusieurs activités et de s'adapter plus facilement au fonctionnement en mode « projet », mais elle peut aussi se traduire par des conditions de travail plus précaires. Les actifs de la culture concernés déclarent un revenu moyen mensuel de 1 843 €, soit 40 % de moins que celui de l'ensemble des non-salariés franciliens. Ce revenu varie selon le secteur d'activité (de 580 € dans l'enseignement avec les professeurs d'art à 3 200 € dans l'architecture et la publicité) et le statut (de 533 € pour les micro-entrepreneurs à 3 477 € pour les entrepreneurs individuels, gérants et professionnels libéraux). Il peut s'ajouter à des salaires pour les personnes cumulant cette activité avec un emploi salarié.

Qu'il soit salarié ou non, un emploi culturel sur cinq ne correspond pas à un emploi à temps complet : 22 % des actifs du secteur culturel travaillent à temps partiel (14 % pour l'ensemble des actifs

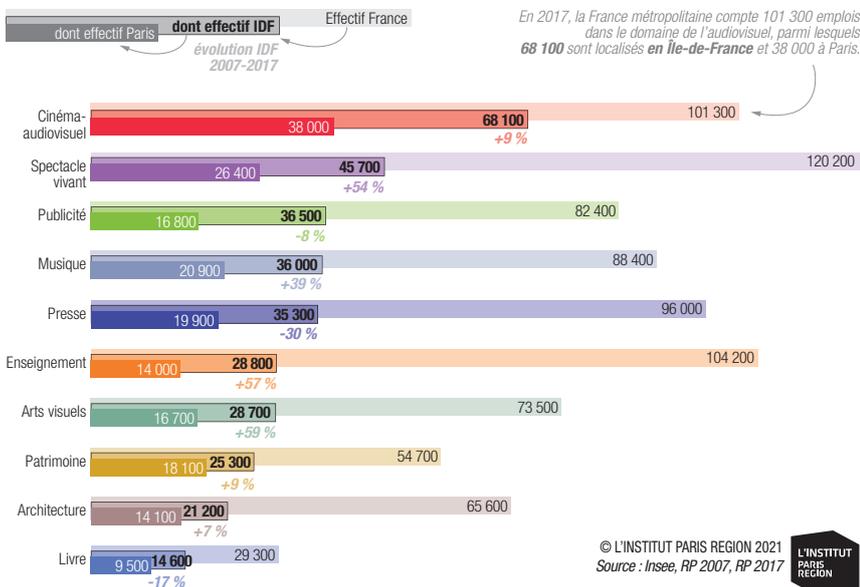
travaillant en Île-de-France). Dans les domaines de la musique et du spectacle vivant, qui comprennent entre autres les intermittents du spectacle (voir encadré ci-contre), cette proportion est encore plus élevée. Dans le contexte de crise sanitaire, le temps partiel peut fragiliser les professionnels de ces domaines, et ce, malgré les aides dispensées par les pouvoirs publics (voir encadré p. 3).

UNE MAJORITÉ D'EMPLOIS QUALIFIÉS

Les activités culturelles recouvrent un large éventail de métiers et une grande diversité de profils. Plus diplômés que la moyenne (57 % détiennent un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, contre 40 % tous secteurs confondus), les actifs de ce secteur occupent aussi plus souvent des emplois de cadres (51 % des emplois, contre 30 % tous secteurs confondus), notamment dans les domaines de l'architecture (73 %) et de l'enseignement (65 %).

Le secteur culturel s'est nettement féminisé : en 2017, le secteur emploie presque autant de femmes que d'hommes, contre moins d'un tiers en 1991. Pour autant, dans le cinéma-audiovisuel, près de six actifs sur dix sont des hommes, en lien avec leur plus forte présence dans certains métiers techniques du spectacle (producteurs, réalisateurs, ingénieurs du son, etc.). Dans les domaines du livre, de l'enseignement et du patrimoine, les femmes sont plus nombreuses. Les domaines du cinéma-audiovisuel et de la publicité se caractérisent par l'emploi plus fréquent de jeunes : par exemple, près de la moitié des graphistes et des designers ont moins de 35 ans, contre moins de 20 % des bibliothécaires et des conservateurs, métiers relevant respectivement de la presse et du patrimoine.

L'emploi culturel par domaine en 2017



88 % DE L'EMPLOI CULTUREL FRANCILIEN EST SITUÉ DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (MGP)

En Île-de-France, les trois quarts des emplois culturels sont concentrés à Paris et dans les Hauts-de-Seine, alors que ces départements représentent

DES PLANS DE SOUTIEN À DIFFÉRENTS NIVEAUX

- Au niveau de l'État, sur les 100 milliards d'euros du plan de relance 2020, 2 milliards d'euros ont été débloqués pour soutenir la culture à l'échelle nationale : musées et monuments, art vivant, livre, cinéma-audiovisuel... Cette somme est venue compléter les mesures d'urgence (année blanche pour les intermittents, activités partielles, exonérations de charges et prêts garantis par l'État). Au niveau de la région, l'État a apporté une aide supplémentaire de 408 millions d'euros en mars 2021.
- La Région Île-de-France a débloqué 38,5 millions d'euros pour la culture : aides pour compenser la perte de recettes du spectacle vivant et des commerces culturels, aménagements et équipements de protection pour la réouverture des lieux, maintien des financements, mise en place de #MonÉtéMaRégion...
- La Ville de Paris a apporté un soutien de 25,7 millions d'euros à la culture : aides à projets en fonctionnement et en investissement, contributions aux Fonds de l'État ou à d'autres organismes, exonérations de loyer et de redevance d'occupation du domaine public, organisation de « Un été particulier »...

48 % de l'ensemble de l'emploi francilien (voir cartes p. 4). Cela s'explique par l'implantation historique du livre dans le Quartier latin (éditions Larousse, Hatier...), des musées et des institutions culturelles le long de la Seine à Paris (musées du Louvre et d'Orsay, Bibliothèque François-Mitterrand...), et de l'audiovisuel à Paris (Maison de la radio...), Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux (TF1, Canal+...). Certaines localisations dans la région ont été impulsées par des politiques publiques : l'audiovisuel dans les 15^e et 16^e arrondissements parisiens, en continuité avec Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, ou les studios et les industries techniques à la Plaine Saint-Denis (Cité du cinéma, école Louis-Lumière...). D'autres implantations sont liées à des effets d'aubaine (opportunités foncières, friches industrielles reconverties...), particulièrement dans le Nord-Est parisien : les agences d'architecture et de publicité (BETC à Pantin, par exemple), et les arts visuels, tels que le jeu vidéo, majoritairement à l'est de la rive droite parisienne et en très proche couronne, notamment à Montreuil. À l'ouest de Paris, les entreprises de la presse et de la publicité sont aussi très présentes dans le quartier d'affaires du Triangle d'or (Champs-Élysées, Paris 8^e) et, dans la continuité, en petite couronne à Clichy ou Levallois-Perret (Hachette, Elle International...). Dans d'autres domaines, la localisation des entreprises est moins concentrée. Ainsi, les établissements de spectacle vivant se répartissent sur l'ensemble du territoire régional, mais gardent néanmoins une très forte présence à Paris (environ 500 salles de théâtre et de spectacle privées) et en proche couronne, notamment à Montreuil,

Boulogne-Billancourt et Courbevoie, où l'offre en équipements publics culturels est abondante. Les salles de cinéma sont davantage réparties sur le territoire de la Métropole du Grand Paris.

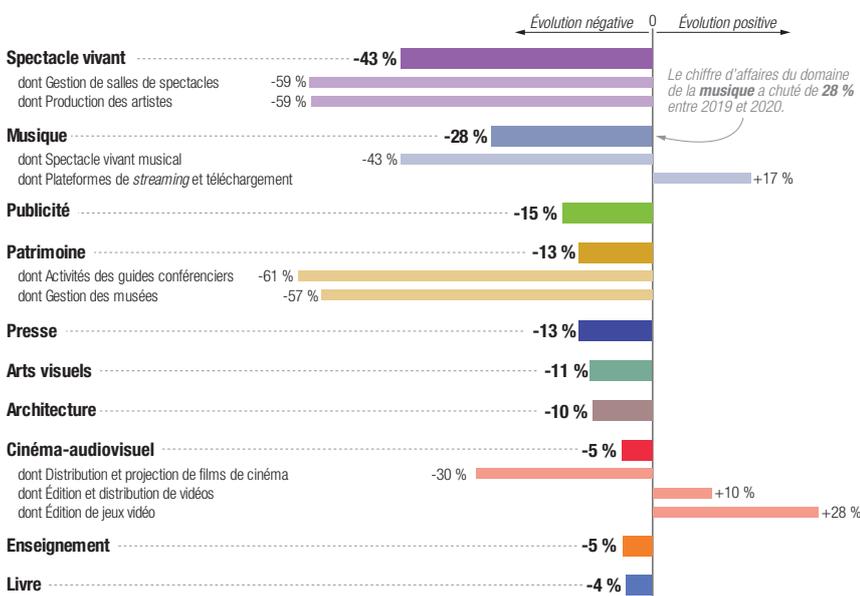
UNE FORTE BAISSÉ D'ACTIVITÉ POUR LE SPECTACLE VIVANT, LIMITÉE POUR LE CINÉMA-AUDIOVISUEL

En 2019, en Île-de-France, le chiffre d'affaires global des entreprises franciliennes des domaines culturels approchait les 52 milliards d'euros (voir « Définitions » p. 6). En 2020, du fait des restrictions liées à la crise sanitaire, ce chiffre d'affaires a chuté de près de 12 %, soit un recul similaire à celui observé dans toute la France. Le volume d'heures rémunérées a diminué, quant à lui, de 11 % en Île-de-France entre 2019 et 2020, contre -9,5 % au niveau national.

La diminution du chiffre d'affaires varie selon les domaines : - 43 % dans le spectacle vivant, - 28 % dans la musique et - 13 % dans le patrimoine, mais seulement - 5 % dans le cinéma-audiovisuel et - 4,5 % dans le livre (voir graphique ci-contre).

Selon les activités prédominantes dans les territoires de la région, la crise sanitaire a ainsi plus ou moins impacté l'emploi local. En Seine-Saint-Denis, où dominent spectacle vivant, musique et arts visuels – activités très restreintes par les règles sanitaires –, le volume d'heures rémunérées a reculé de 18 %. À l'opposé, dans le département des Hauts-de-Seine, il n'a baissé que de 9 %, car les activités culturelles dominantes sont celles qui ont été moins impactées par la crise (audiovisuel et publicité). À Paris, la perte d'activité a été d'environ 12 %.

Évolution du chiffre d'affaires par domaine culturel entre 2019 et 2020



JEU VIDÉO, PLATEFORMES DE STREAMING ET SERVICES D'INFORMATION DOPÉS PAR LA CRISE

En 2020 et début 2021, la crise sanitaire et les différents confinements ont accéléré le développement de certains secteurs. C'est notamment le cas des produits culturels « consommés » à domicile, comme le jeu vidéo : en 2020, le chiffre d'affaires dégagé dans ce domaine par les entreprises régionales (1,7 milliard d'euros) a bondi de 28 % par rapport à 2019. L'édition et la distribution de vidéos (+ 10 %) ou encore les plateformes de streaming et de téléchargement (+ 17 %) se sont également développées, alors que l'édition musicale (- 4 %) et le commerce de détail de disques (- 5 %) ont limité les pertes grâce aux achats de fin d'année.

La situation sanitaire a également accru les besoins d'information du public. L'activité des services d'information, des journalistes, des photographes, des agences de presse et de la diffusion radiophonique est restée stable, voire en légère croissance en 2020.

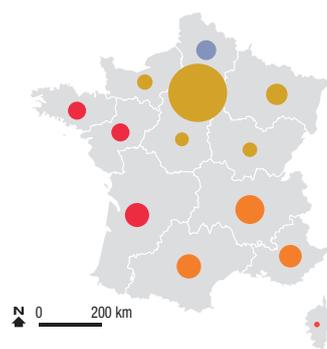
LIVRE ET PRODUCTION DE FILMS SE SONT RELEVÉS À L'ISSUE DU PREMIER CONFINEMENT

D'autres domaines d'activité ont été particulièrement impactés par le confinement du printemps 2020, mais se sont redressés par la

L'ÎLE-DE-FRANCE, PREMIÈRE RÉGION CULTURELLE FRANÇAISE

Volume et orientation de l'emploi culturel par commune et arrondissement parisien en Île-de-France

Les emplois culturels en France, effectifs et évolution

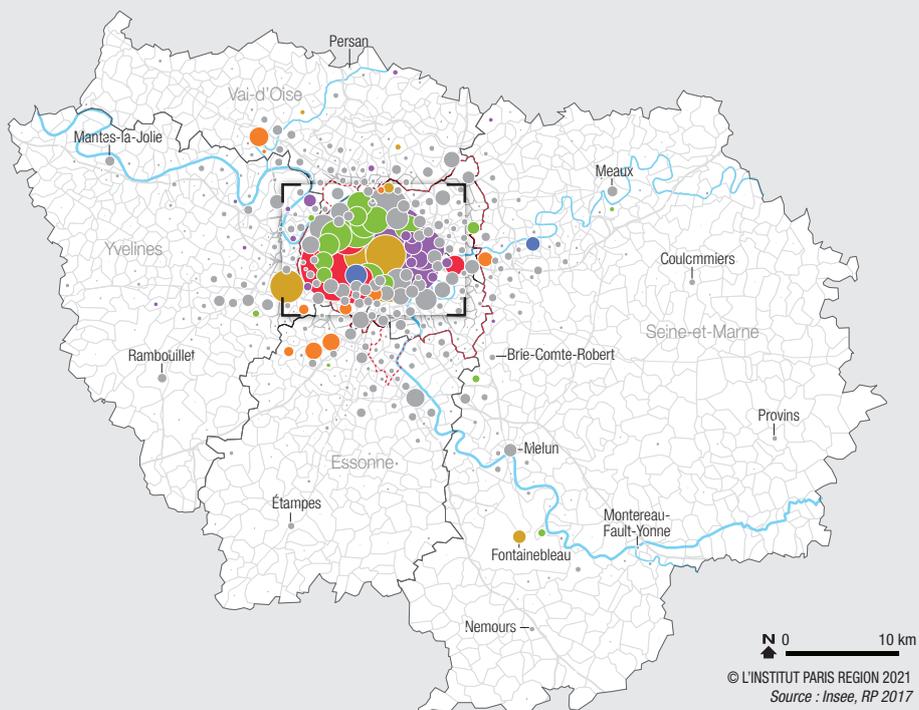


Nombre d'emplois culturels en 2017
Total France : **747 000**

Évolution des emplois entre 2007 et 2017 (en %)
Évolution France : + 10,7 %

300 000	> 20
75 000	11 à 20
10 000	0 à 10
	< 0

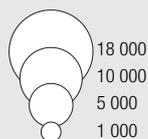
© L'INSTITUT PARIS REGION, Insee ÎDF, 2021
Sources : Insee, RP 2007, RP 2017



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021
Source : Insee, RP 2017

Cœur de l'agglomération parisienne

Nombre d'emplois culturels en 2017



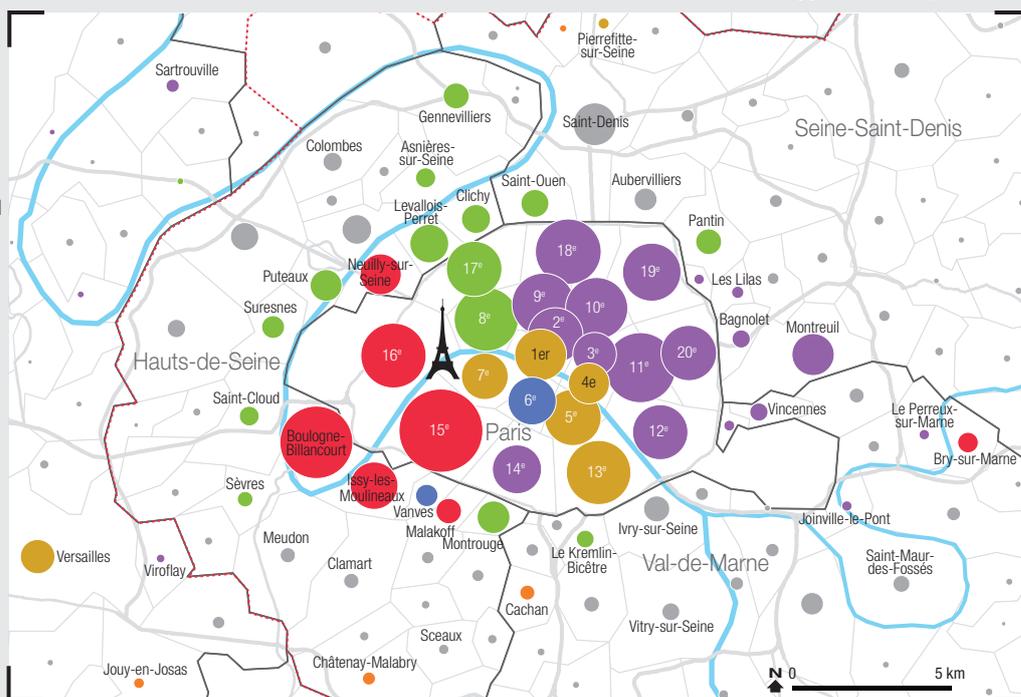
Orientation dominante de l'emploi culturel

- Cinéma-audiovisuel
- Publicité, presse
- Enseignement*
- Livre
- Patrimoine
- Arts visuels, architecture, spectacle vivant
- Non spécifique**

L'orientation de l'emploi culturel (indiquée par la couleur du rond) est déterminée au moyen d'une typologie réalisée à partir d'une analyse en composantes principales (ACP) avec pour variable la part de l'emploi culturel par domaine dans l'emploi total.

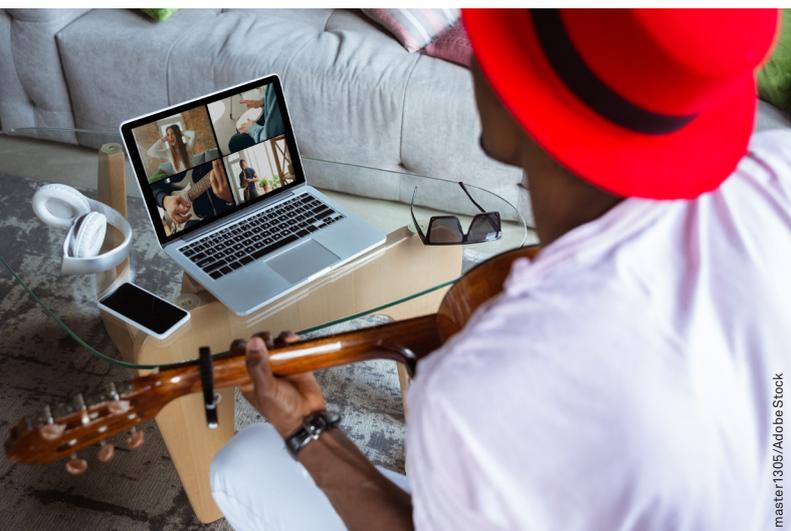
Fond de plan

- réseau routier principal
- réseau hydrographique principal
- limite de la MGP
- limite départementale
- limite communale



* Par construction, le domaine « Enseignement » regroupe l'enseignement culturel dans son ensemble, mais également une part de l'enseignement supérieur, ce qui explique que les grandes écoles, localisées notamment au sud de Paris, ressortent dans cette typologie de l'emploi culturel.

** Une orientation « Non spécifique » signifie qu'aucun domaine ne se distingue particulièrement dans l'emploi culturel de la commune concernée.

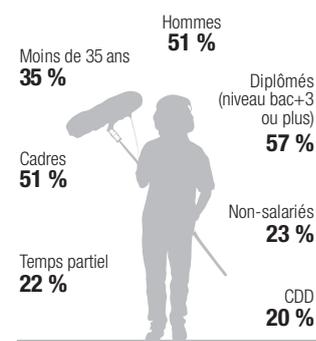


suite. Parmi eux, les filières du livre et de la presse ont bénéficié du classement, en février 2021, des librairies parmi les commerces dits « essentiels ». De même, grâce à une adaptation des conditions de tournage, la filière cinéma (édition de chaînes de télévision, production et post-production de films) a pu maintenir son activité (environ 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 en Île-de-France). Malgré leur interruption totale durant le confinement strict du printemps 2020 et l'absence des productions étrangères due à l'impossibilité de voyager, Paris a accueilli en 2020 les tournages de 93 longs métrages, 64 séries et 223 films publicitaires, soit presque autant qu'en 2019. À l'inverse, en aval de la filière, la distribution et la projection de films de cinéma ont rencontré davantage de difficultés, avec une perte de 30 % du chiffre d'affaires et de 14 % du volume d'heures rémunérées en 2020.

les expositions temporaires et de 55 % pour les collections permanentes. Le chiffre d'affaires des galeries d'art a reculé dans une moindre mesure (- 20 %) du fait de périodes de fermeture moins longues et de l'alternative qu'elles ont pu constituer pour les amateurs de musées.

Par son ampleur inédite, son intensité et sa durée, la crise de la Covid-19 met à risque les professionnels et les emplois du secteur culturel sur la durée. L'annulation des tournées de certains spectacles, la poursuite d'une partie des mesures sanitaires et l'affaiblissement de la demande impliquent une reprise lente pour le spectacle vivant (musique, théâtre, danse, cirque et arts de la rue) et le cinéma. L'annulation de certaines expositions et la forte dépendance à la reprise de l'industrie du tourisme font peser un risque important sur l'activité des musées.

Profil type de l'actif culturel



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021
Source : Insee, RP 2017

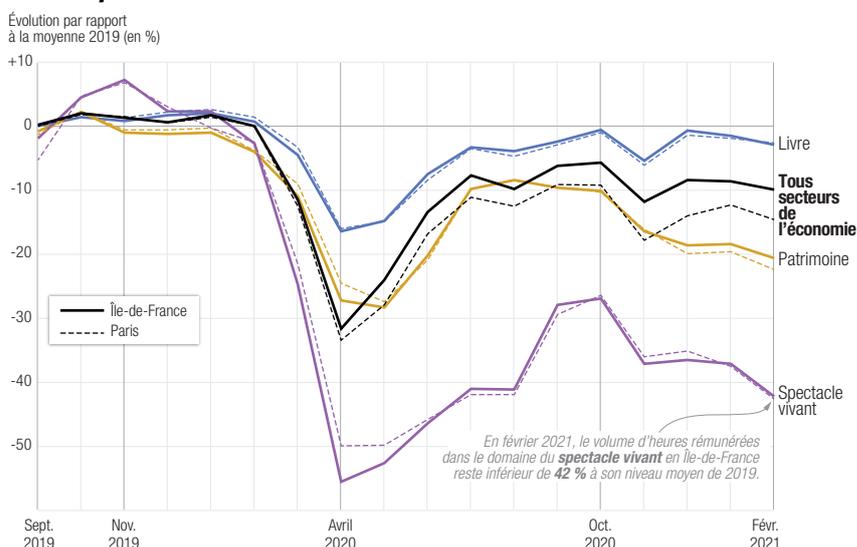
SPECTACLE VIVANT, MUSIQUE, GUIDES... DES ACTIVITÉS FORTEMENT IMPACTÉES

Les restrictions de rassemblements et l'absence de la clientèle internationale ont également fortement impacté l'organisation des festivals et, plus généralement, le secteur du spectacle vivant. L'activité des filières de production des artistes et de gestion des salles de spectacle a diminué de 59 % en 2020, et le volume d'heures rémunérées s'y est réduit d'un tiers en 2020 (voir graphique ci-contre). Dans ce domaine où l'emploi non salarié et le statut d'intermittent du spectacle sont fréquents, la baisse de l'activité est difficile à mesurer.

MUSÉES ET PATRIMOINE : UN CAS PARTICULIER

Dans les domaines très subventionnés ou relevant du secteur public, comme la gestion des musées, des sites et des monuments historiques, la perte d'activité se mesure à l'aune de leur fréquentation. Entre mars 2020 et mai 2021, ces établissements culturels ont totalisé plus de onze mois de fermeture. Dans les musées de la Ville de Paris, le nombre d'entrées a chuté en 2020 de 52 % pour

Évolution du volume d'heures rémunérées par rapport à la moyenne de 2019



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021
Source : Insee, Déclarations sociales nominatives

Le développement d'une offre culturelle en ligne a aidé certains professionnels à maintenir une activité, voire à dégager des revenus pendant cette période transitoire. Toutefois, cette pratique ne concerne qu'un nombre limité d'acteurs, compte tenu des coûts d'investissement importants qu'elle implique. Durant toute la durée de cette crise, le secteur culturel a bénéficié de plans de soutien mis en œuvre par l'État, la Région et d'autres collectivités : ces aides ont permis de compenser l'absence ou la baisse de recettes. Les transformations profondes que subit le secteur culturel, les transferts de valeur et les phénomènes de concentration qu'elles induisent exposent et fragilisent les créatifs et les artistes, dont la production constitue la matière première de tous les domaines culturels. La valorisation des nouveaux modes de diffusion en *streaming* constitue un enjeu majeur pour le partage de la valeur dans le secteur culturel entre les grandes plateformes numériques et les créateurs de contenus et artistes (le droit d'auteur et la rémunération des artistes à l'ère numérique). La culture est essentielle pour la cohésion sociale et le bien-être de chacun. Elle a rapproché les citoyens, en leur apportant réconfort, inspiration et espoir, pendant cette période d'incertitude. Les talents et le public seront-ils au rendez-vous lors de la réouverture physique des lieux ? ■

Carine Camors et Odile Soulard, économistes
département Économie (Vincent Gollain, directeur)
Cécile le Fillâtre et Jean-Philippe Martin (Insee Île-de-France),
Marina Ribeiro et Sandra Roger (Atelier parisien d'urbanisme)

DÉFINITIONS

Le dénombrement des emplois salariés et non salariés est issu du **recensement de la population 2017** (exploitation complémentaire au lieu de travail).

Le **champ économique de la culture** a été défini par le service statistique du ministère de la Culture, d'après une grille européenne adaptée dans le contexte de la pandémie de Covid-19, afin de cibler plus spécifiquement les activités impactées par la crise sanitaire. Elle se base essentiellement sur la nomenclature d'activité française NAF rév. 2 de l'Insee. En complément de cette approche, l'emploi culturel peut être défini comme un ensemble de métiers issus des nomenclatures de professions et de catégories socioprofessionnelles (PCS). Dans cette *Note rapide*, c'est l'approche par les activités qui a été retenue.

Les **activités culturelles** sont ainsi regroupées en dix domaines : architecture, arts visuels, cinéma-audiovisuel, enseignement, livre, musique, patrimoine, presse, publicité et spectacle vivant. La filière du spectacle vivant musical (30 300 emplois en Île-de-France) est intégrée à la fois aux domaines de la musique et du spectacle vivant, mais n'est pas comptée en double dans le total de l'emploi.

Dans la cartographie, l'orientation de chaque commune est déterminée à l'aide d'une analyse en composantes principales (ACP) réalisée à partir de la part de chacun des domaines culturels dans l'emploi total. Une **classification ascendante hiérarchique (CAH)** permet ensuite de dresser une typologie des communes afin de déterminer leur orientation dans l'un des dix domaines définis.

Les **chiffres d'affaires** par domaine sont estimés à partir d'une source fiscale, le formulaire **CA3**, que doivent remplir les entreprises pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) tous les mois ou tous les trimestres. Cette estimation est réalisée sur le champ des entreprises régionales, c'est-à-dire celles pour lesquelles au moins 80 % de l'emploi salarié est localisé en Île-de-France.

Les **volumes d'heures rémunérées** sont calculés à partir des déclarations sociales nominatives (DSN).

Les **revenus des non salariés** sont estimés à l'aide de la base des non salariés de l'Insee, qui permet d'analyser le profil des non salariés et leurs niveaux de revenus par secteur d'activité détaillé et à un niveau infranational (la commune d'activité étant connue).

L'**intermittence du spectacle** concerne les emplois en « CDD d'usage » accordés aux artistes et aux techniciens du spectacle vivant. Elle leur permet d'alterner des périodes travaillées et des périodes de non-activité pour lesquelles ils bénéficient de prestations de chômage.

RESSOURCES

- Bisault L., Picard T., « La culture : une activité capitale », *Insee Première*, n° 1 644, avril 2017.
- Bourlès L., Nicolas Y., « Impact de la crise sanitaire sur l'évolution des chiffres d'affaires enregistrés dans le champ de la culture », Note de conjoncture du ministère de la Culture, février 2021.
- Calvier C., Camors C., Casarotti, A., Soulard O., « L'Île-de-France, première scène nationale avec 45 % des actifs de l'économie culturelle », *Note rapide*, n° 774, L'Institut Paris Region, avril 2018.
- Camors C., Soulard O., *L'écosystème créatif en Île-de-France*, IAU idF, juin 2015.
- Casarotti A., Pichard L., Renouvel S., Roger S., « 25 000 emplois créatifs créés en cinq ans dans la métropole parisienne », *Insee Analyses Île-de-France*, n° 33, avril 2016.
- Jacques M., Soulard O., *Les quartiers culturels et créatifs, levier de redynamisation territoriale*, L'Institut Paris Region, juillet 2020.
- « Observatoire de l'économie parisienne : données conjoncturelles », Apur, mai 2021.

• **Rubrique Économie créative :** analyses, débats, rencontres, études et publications, cartes interactives.

Annexes web

- Nomenclatures des activités et des professions culturelles
- Données complémentaires

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

RÉDACTION EN CHEF

Laurène Champalle

MAQUETTE

Jean-Eudes Tilloy

INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Pascale Guery

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Inès Le Meledo, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

33 (0) 1 77 49 75 78

L'Institut Paris Region

15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
33 (0) 1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839



institutparisregion.fr

